



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 juin 2019
Français
Original : anglais

Situation au Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2459 (2019), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 mars 2020 et m'a prié de lui rendre compte tous les 90 jours de l'exécution du mandat de la Mission. Il porte sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité entre le 27 février et le 28 mai 2019, sur la situation humanitaire et celle des droits de la personne ainsi que sur les avancées réalisées par la Mission dans l'exécution de son mandat.

II. Évolution de la situation politique et économique

2. Pendant la période considérée, la lenteur de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud a aggravé l'incertitude entourant le processus de paix. Juste avant le 12 mai 2019, date marquant la fin des huit mois de la période de prétransition, les parties sud-soudanaises ont décidé à l'unanimité de proroger de six mois ladite période pour permettre la mise en œuvre des conditions préalables indispensables à la transition, notamment le règlement de la question du nombre d'États et des limites de ceux-ci ; l'examen et la rédaction de textes de loi essentiels ; l'incorporation de l'Accord revitalisé à la Constitution de la transition ; le cantonnement, la formation et le redéploiement des forces unifiées.

Mise en œuvre de l'Accord revitalisé

3. Au cours de la période qui a précédé le 12 mai, les parties ont continué de collaborer dans le cadre des activités des organes chargés de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Toutefois, les débats ont essentiellement porté sur des questions de procédure. Le 28 février, la Commission indépendante des frontières a commencé ses travaux, les membres du Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan du Sud (Afrique du Sud, Algérie, Nigéria, Rwanda et Tchad) étant au complet. Entre le 18 mars et le 11 avril, la Commission a tenu trois réunions consacrées aux questions de procédure au cours desquelles elle a adopté son mandat, son règlement intérieur, son plan de travail et son budget. Entre-temps, le 27 mars, le Comité technique des frontières a soumis à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) son rapport final sur les frontières tribales et les différends



en cours. Le rapport a ensuite été transmis à la Commission indépendante des frontières. Cette dernière, à qui une tâche gigantesque a été confiée dans l'Accord revitalisé, n'a pas réussi à achever ses travaux avant l'échéance du 12 mai, à savoir la fin de la prétransition. Au 19 mai, la Commission avait achevé ses travaux sur le terrain à l'intérieur du pays et se préparait à mener des consultations avec les réfugiés dans les pays voisins, à la suite de quoi elle établira son rapport et formulera ses recommandations.

4. Le Comité national chargé des amendements constitutionnels a finalisé des projets d'amendements concernant les lois relatives à la sécurité, notamment la loi de 2009 relative à l'Armée populaire de libération du Soudan, la loi de 2009 relative aux services de police, la loi de 2011 relative à l'administration pénitentiaire et la loi de 2011 relative aux services de protection de la faune et de la flore sauvages. Le 9 avril, les amendements ont été présentés au Ministre de la justice et des affaires constitutionnelles, qui doit les examiner. Le Ministre de la justice et des affaires constitutionnelles doit également examiner le projet de loi visant à incorporer l'Accord revitalisé à la Constitution de transition, qui n'a pas encore été présenté à l'Assemblée législative nationale provisoire qui a repris le 14 mai ses travaux, qu'elle avait interrompus le 21 décembre 2018. Dans le même temps, le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) pro-Machar continue de contester le système de gouvernance décrit dans le projet de loi (décentralisation ou déconcentration) et le processus d'amendement. Le Comité national chargé des amendements constitutionnels examine actuellement un amendement à la loi de 2012 relative aux partis politiques.

5. S'agissant des mesures transitoires de sécurité et de la réforme du secteur de la sécurité, les progrès sont restés limités. Le processus a continué de manquer de clarté et de coordination concernant la hiérarchisation et l'échelonnement des tâches. Le 26 mars, le Président du Comité national préparatoire à la transition, Tut Gatluak, a donné pour instruction aux mécanismes chargés des questions de sécurité prévus par l'Accord revitalisé, notamment le Conseil de défense conjoint, le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité et le Comité militaire mixte chargé de la sécurité, d'ordonner à toutes les forces de sécurité concernées de se réunir dans les lieux de formation et les sites de cantonnement désignés. Toutefois, il n'y a eu aucune opération de cantonnement. À l'approche de la fin de la période de prétransition, le Conseil de défense conjoint a annoncé la constitution et la formation d'une force mixte forte de 700 hommes chargée de la protection de personnalités de premier plan, qui assurerait la sécurité des membres du Gouvernement. Alors que 350 membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple se sont présentés au site de formation de Rajaf, ni le M/APLS dans l'opposition pro-Machar ni l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud n'ont envoyé d'hommes.

6. Malgré ces retards, les efforts de rapprochement entre le Gouvernement et le M/APLS dans l'opposition pro-Machar se sont poursuivis au niveau infranational. Des réunions visant à renforcer la confiance se sont tenues dans les zones de Gbudwe, de Tamboura, de Terekeka, de Torit, du Haut-Nil central, de la Rivière-Yei, de la Lol et de Wau. Des célébrations de la paix ont été organisées dans les zones de Torit, de Gbudwe, de Tamboura et de Liech-du-Sud. Les deux parties ont également procédé à des visites communes dans les zones touchées par le conflit dans la région de Gbuwe et à des visites réciproques dans la région de Liech-du-Nord. Ces activités de collaboration, qui pour la plupart ont concerné des parties prenantes au niveau local, ont permis l'ouverture de routes et de voies fluviales, l'amélioration de la circulation des civils, l'accroissement des échanges commerciaux et la baisse du prix de produits de base dans certaines zones. À Wau, par exemple, de multiples points de contrôle ont été supprimés et les phénomènes de prélèvement illégal de taxes et de harcèlement ont été endigués. Dans les zones de Gbudwe, Kapoeta et Torit, cette coopération

accrue a débouché sur la prise d'engagements aux fins du règlement d'autres problèmes de sécurité, notamment la criminalité et les vols de bétail.

7. Dans le même temps, le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité s'est réuni régulièrement pour examiner le respect par les parties du cessez-le-feu permanent et des dispositions transitoires de sécurité. Les parties continuent de se montrer coopératives, mais il convient toutefois de signaler que le Mécanisme s'est vu refuser l'accès à 24 reprises, notamment dans les zones d'Aweil, de Djouba, de Bentiu, de Yei, de Wau et de Yambio. Dans 13 de ces cas, il s'agissait de refus des vérifications et dans les 11 autres de refus d'accès.

8. L'Envoyé spécial pour le Soudan du Sud de l'IGAD, Ismail Wais, a également poursuivi ses échanges avec les principaux individus et groupes qui ne participent pas au processus de paix. Il a rencontré le dirigeant de l'Armée/Front uni du Soudan du Sud, le général Paul Malong, du 11 au 13 mars. Le général Malong étant disposé à s'associer au processus de paix, des efforts sont en cours pour faciliter la négociation avec le Gouvernement en place. L'Envoyé spécial a également rencontré le dirigeant du Front de salut national et du groupe composite Alliance démocratique nationale du Soudan du Sud, Thomas Cirillo, les 8 et 14 mars. Ces pourparlers n'ont guère donné de résultats, l'Alliance démocratique nationale du Soudan du Sud maintenant sa revendication de renégociation de l'Accord revitalisé et réclamant la constitution d'un gouvernement restreint et l'établissement de 10 États et d'un système fédéral.

9. Dans le même temps, la lutte pour le pouvoir qui agite l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud a continué de mettre à l'épreuve la cohésion de ce bloc et d'entraver les progrès dans la mise en œuvre de certains aspects de l'Accord revitalisé, notamment la nomination d'un vice-président et l'achèvement de la répartition des portefeuilles ministériels. L'Envoyé spécial de l'IGAD et le Conseil des Églises du Soudan du Sud ont continué à dialoguer avec les membres de l'Alliance pour tenter de ressouder ce bloc. Le 15 avril, l'Alliance a subi un nouveau coup dur avec la mort de son chef, Peter Gatdet, qui dirigeait également le Mouvement d'unité du Soudan du Sud.

10. La Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée s'est réunie à quatre reprises au cours de la période considérée. Le 12 avril, son président par intérim a indiqué que sur les 59 tâches devant être achevées au cours de la période de prétransition, 32 étaient en cours ou en instance. Parmi celles-ci, la séparation des forces, la démilitarisation des centres civils, le cantonnement, la formation et l'unification des forces, la détermination du nombre et des frontières des États et la composition et la restructuration du Conseil des États ont été jugées prioritaires. Compte tenu des lacunes observées dans l'exécution des tâches et de l'approche rapide de la fin de la période de prétransition, la Commission a demandé instamment à l'IGAD et aux parties de se réunir dès que possible pour se mettre d'accord sur la voie à suivre.

11. Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre pour éviter que le processus de paix ne subisse un revers. Les 9 et 10 avril, le Vatican a accueilli une retraite spirituelle organisée à l'intention des dirigeants du Soudan du Sud. Étaient présents le Président, Salva Kiir, le Premier Vice-Président Taban Deng Gai, Rebecca Garang et Riek Machar. Le Vice-Président, James Wani Igga, resté à Djouba pour assurer la continuité de la présence gouvernementale, n'a pas participé à la retraite, pas plus que l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, qui n'a pas pu convenir d'un représentant à envoyer à cette manifestation. Lors de cette retraite facilitée par le Pape, l'Archevêque de Canterbury et par le Modérateur de l'Assemblée générale de l'Église presbytérienne, l'accent a été mis sur la réconciliation.

12. Le 2 mai, l'Envoyé spécial de l'IGAD a convoqué une réunion des parties signataires à Addis-Abeba pour examiner l'état d'application de l'Accord revitalisé et débattre de la voie à suivre. Après deux jours de pourparlers, au cours desquels elles ont estimé que le manque de volonté politique et de financements suffisants étaient les principaux obstacles aux progrès, les parties ont décidé à l'unanimité de proroger la période de prétransition de six mois. Cette décision tenait compte de la nécessité de finaliser les dispositions transitoires de sécurité, y compris celles concernant la protection des hauts responsables du Gouvernement, avant de constituer le Gouvernement provisoire. Parallèlement, le Gouvernement a également annoncé le déblocage d'une enveloppe de 100 millions de dollars en vue d'accélérer l'exécution des tâches en suspens.

13. Suite à la décision de prolonger la période de prétransition, la soixante-septième session extraordinaire du Conseil des ministres de l'IGAD s'est tenue à Djouba le 7 mai. Dans le communiqué publié à l'issue de la session, le Conseil des ministres a approuvé la prolongation de six mois, appelé à achever les tâches en souffrance dans ce délai supplémentaire, qui ne saurait être renouvelé, et autorisé l'Envoyé spécial de l'IGAD à mener un dernier cycle d'entretiens avec les groupes non signataires afin de tenter de les convaincre de s'associer à l'Accord revitalisé. Le Conseil des ministres a décidé de rencontrer les parties tous les deux mois afin d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution des tâches en souffrance et recommandé la convocation d'un sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'IGAD. Il a également recommandé la levée de toutes les restrictions pesant sur Riek Machar. Bien que les parties et l'IGAD aient réussi à éviter le blocage concernant la question du début de la période de transition, les déclarations faites par le Président Kiir le 9 mai dans lesquelles ce dernier a exprimé sa préférence pour une prorogation de 12 mois ainsi que les accusations et menaces proférées s'agissant de la mobilisation des forces ont suscité des doutes quant à la sincérité de la volonté des parties de travailler ensemble.

14. Néanmoins, les 10 et 11 mai, l'Envoyé spécial de l'IGAD et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée ont tenu à Djouba un atelier commun sur les mécanismes mixtes de sécurité afin d'élaborer une feuille de route et un calendrier d'exécution concernant les mesures de sécurité essentielles devant être finalisées dans les six mois. Le 17 mai, le Comité mixte chargé des dispositions transitoires de sécurité s'est lui aussi réuni pour examiner des projets de programmes d'études en vue de la formation des 83 000 membres des forces unifiées qui doivent être constituées durant la période de prétransition. Le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité s'est lui aussi réuni, les 20 et 21 mai.

15. Au cours de cette période tendue, je suis resté en contact étroit avec les partenaires régionaux et internationaux afin d'examiner le retard pris dans la formation du Gouvernement provisoire et la nécessité de conjuguer les pressions exercées sur les parties pour veiller à ce que des progrès réguliers soient obtenus au cours des six prochains mois. Du 10 au 12 mai, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix s'est rendu au Soudan du Sud dans le cadre d'une visite conjointe avec le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, les ambassadeurs des États membres du Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan du Sud et l'Envoyé spécial de l'IGAD pour montrer qu'il continue à appuyer le processus de paix et exhorter les parties à assumer leurs responsabilités s'agissant de la mise en œuvre rapide de l'Accord revitalisé.

Autres faits politiques d'intérêt national

16. Dans le cadre du dialogue national, quelques progrès ont été faits sur la voie de l'ouverture et du compromis. À l'issue d'un forum des dirigeants dont la tenue, les

6 et 7 mars à Djouba, a été facilitée par la MINUSS, et d'une retraite organisée par l'organisation In Transformation Initiative, du 8 au 12 avril à Pretoria, certains groupes d'opposition ont indiqué qu'ils étaient disposés, en principe, à s'associer au dialogue national. Du 20 au 24 mai, la conférence régionale du Haut-Nil sur le dialogue national s'est ouverte à Djouba ; des débats sur l'intégration de groupes d'opposition se sont tenus en marge de la conférence.

17. Au cours de la période à l'examen, le Soudan du Sud a suivi de près l'évolution de la situation au Soudan après le renversement du Président, Omar Al-Bashir. Le 17 avril, une délégation dirigée par le Conseiller du Président du Soudan du Sud pour les questions de sécurité a rencontré le chef du Conseil militaire de transition du Soudan ; à cette occasion, des assurances ont été échangées s'agissant du maintien de bonnes relations entre les deux pays.

18. Entre-temps, une organisation de jeunes a appelé à manifester contre le Gouvernement le 16 mai pour protester contre les retards dans la mise en œuvre de l'accord de paix. Le Ministre de l'information, Michael Makuei, a publiquement menacé les manifestants potentiels, qu'il a mis en garde contre toute velléité de s'inspirer des manifestations en cours au Soudan. La MINUSS a observé un renforcement considérable des forces gouvernementales dans toute la région de Djouba pendant la période qui a précédé le 16 mai, mais aucune manifestation ne s'est concrétisée.

19. Entre le 14 et le 19 mai, le Président Kiir a publié des décrets annonçant le remplacement des gouverneurs des zones des Ruweng, de Liech-du-Sud, des Lacs-Occidentaux, du Haut-Nil septentrional, du Haut-Nil central et d'Aweil. Le 22 mai, il a convoqué une réunion du Bureau politique du Mouvement populaire de libération du Soudan, l'organe le plus important du parti, et exhorté tous les membres à se réconcilier. Par ailleurs, les célébrations de la journée de l'Armée populaire de libération du Soudan, qui avaient été reportées du 16 mai au 23 mai, se sont déroulées sans incident.

Évolution de la situation économique

20. L'économie du Soudan du Sud a continué à montrer des signes précoces de reprise. Sur le marché parallèle, le cours de la monnaie nationale est demeuré relativement stable, à environ 270 livres sud-soudanaises pour 1 dollar des États-Unis. Le taux d'inflation sur un an enregistré pour le Soudan du Sud a continué de se stabiliser et s'est établi, d'après les estimations, à 7 % pour le mois de février, soit le plus faible taux enregistré en six ans. La production de pétrole s'établissait à 175,000 barils par jour grâce à la reprise de la production dans l'Unité ; il convient toutefois de noter que ce résultat demeure inférieur au niveau d'avant le conflit, à savoir une production de 350 000 barils par jour.

III. Situation en matière de sécurité

21. Bien que le cessez-le-feu permanent ait continué d'être respecté dans la plupart des régions du pays, des tensions ont persisté. On a continué à recevoir des informations faisant état du renforcement des troupes et de l'augmentation du nombre de leurs déplacements, d'affrontements sporadiques impliquant les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, le M/APLS dans l'opposition pro-Machar et le Front de salut national, ainsi que d'escarmouches le long de la frontière entre les Forces armées soudanaises et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de vols de bétail, d'attaques contre des civils et de violences intercommunautaires.

Haut-Nil

22. Trois civils auraient été tués dans l'Unité, le 3 mars, lors d'un échange de coups de feu entre la Police nationale sud-soudanaise et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple survenu dans un poste de police à Abiemnom (Ruweng). Le 6 mars, deux jeunes ont été tués à la suite de combats entre des jeunes armés et des membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple stationnés à Rubkway (Mayendit). Le 25 avril, un jeune armé non identifié venu de Mayom a attaqué la caserne d'Abiemnom (Ruweng) et tué deux soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple.

23. Dans le Haut-Nil, le 26 mars, des membres du parlement national et de l'Assemblée de Latjor et des officiers des Forces sud-soudanaises de défense du peuple seraient tombés dans une embuscade tendue par deux hommes armés dont on pense qu'ils seraient des soldats de l'Armée blanche, près du village de Burjok, sur le Fleuve Sobat. Quatre personnes sont mortes et trois ont été blessées. Le 26 mars également, à Shomadi, dans le comté de Renk, des gardes-frontières soudanais auraient ouvert le feu sur des collecteurs d'impôts sud-soudanais qui effectuaient des patrouilles à proximité de la frontière à la recherche de trafiquants ; par ailleurs, des combats ont opposé les Forces sud-soudanaises de défense du peuple aux Forces armées soudanaises à Atam. Le 15 avril, il y a eu des affrontements entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des populations nomades à Obai, dans le comté de Panyikang, au cours desquels un soldat et quatre nomades ont été tués. Le 18 avril, une zone peuplée de civils aurait été attaquée par des hommes armés non identifiés à Doleib Hill, au sud de Malakal, dans le comté de Panyikang. Un civil et le garde du corps du Chef suprême par intérim ont été tués.

24. Dans le Jongleï, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des groupes armés d'opposition se sont mutuellement accusés d'être responsables des attaques menées le 12 mars près de Pibor, au cours desquelles trois soldats du M/APLS dans l'opposition ont été tués et un soldat des Forces sud-soudanaises de défense du peuple a été blessé. Les 7 et 8 mai, des membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont été vus en train de transporter des armes lourdes hors de la ville de Bor et se diriger vers le nord sur la route reliant Bor à Panyagor et vers le nord de l'État du Nil. D'après le M/APLS dans l'opposition pro-Machar, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple auraient également mitraillé, depuis Yuai, ses positions à Juet et à Muodit les 10 et 11 mai. Cette accusation a été démentie par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité n'a trouvé aucun élément de preuve étayant ces allégations.

Équatoria

25. Dans l'Équatoria-Central, le 5 mars, des affrontements ont opposé les Forces sud-soudanaises de défense du peuple au Front de salut national près de Katigiri et de Gumba et auraient entraîné des déplacements de civils vers Kouda dans le comté de Wonduruba. Le même jour, le véhicule du Commissaire du comté de Wonduruba serait tombé dans une embuscade tendue par des éléments du Front de salut national le long de la route reliant Wonduruba à Lainya. Le 10 mars, le M/APLS dans l'opposition pro-Machar aurait tendu une embuscade à un convoi commercial à Ligi, le long de la route reliant Yei à Kaiya. Le 13 avril, des éléments du Front de salut national auraient enlevé cinq personnes près du village de Pisak, sur la route reliant Yei à Tore. Le 21 avril, dans la même zone, des éléments du Front auraient tué deux soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple lors d'une embuscade. Le même jour, ils auraient également tendu une embuscade à un convoi des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à Kirkwat, dans le comté d'Otogo, causant la mort

de deux soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le déplacement de civils vers Logo et Yei. Des accrochages entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des éléments du Front de salut national ont également été signalés dans le comté de Lujulo (Rivière-Yei), les 27 et 28 avril. Le 28 avril, le Front de salut national aurait également attaqué un véhicule des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à Bereke Payam (comté de Wonduruba), blessant quatre personnes et en tuant deux. Le 9 mai, le Commissaire du comté de Wonduruba nouvellement nommé a été tué par une mine, au nord de Lainya, alors qu'il se rendait à Djouba pour sa prestation de serment. Bien que les responsables n'aient pas encore été identifiés, il semblerait que le Commissaire ait été intentionnellement visé. Entre-temps, dans l'Équatoria-Occidental, entre le 9 et le 10 mars, des membres du M/APLS dans l'opposition pro-Machar basés à Kedibo a attaqué le Front de salut national à Wiro, Molo, Garanya et Minga (comté de Witto), accusant ce groupe de recruter des habitants. Dans l'Équatoria-Oriental, le 21 mai, une équipe de déminage du Service de la lutte antimines est tombée dans une embuscade sur la route reliant Kapoeta à Narous, et un prestataire recruté sur le plan national a été blessé. La situation en matière de sécurité se serait améliorée à la suite de l'organisation de patrouilles des Forces sud-soudanaises de défense du peuple dans la zone.

Bahr el-Ghazal

26. Dans le Ouarrap, le 17 avril, des hommes armés non identifiés auraient tendu une embuscade à un véhicule utilitaire à la périphérie d'Ajakuach, tuant quatre personnes et blessant cinq civils. Le 25 avril, des éléments suspectés d'appartenir au M/APLS dans l'opposition ont attaqué deux sites dans le comté de Pagol, à la suite de quoi sept personnes auraient été tuées et une blessée. Dans le même temps, dans le Bahr el-Ghazal occidental, le 22 avril, des hommes armés, semble-t-il originaires de Tonj, ont attaqué le village d'Uliira, dans le comté de Kuajeina. Le 24 avril, un groupe armé non identifié a attaqué le village de Khor Jamus, dans le comté de Rocrodong, ce qui a entraîné la mort de trois personnes.

Conflits intercommunautaires

27. Malgré une diminution du nombre d'affrontements armés, les effets secondaires d'années de conflit, notamment la destruction des moyens de subsistance de base et la polarisation des communautés, contribuent à l'augmentation des violences intercommunautaires dans tout le Soudan du Sud. Au cours de la période considérée, la MINUSS a enregistré 152 actes de violence, à la suite desquels 531 personnes sont mortes et 317 ont été blessées, soit une augmentation de 192 % du nombre de victimes par rapport à la même période de l'année précédente.

28. Dans le Jongleï, les combats qui ont opposé les Murle et les Jie dans le comté de Jabal Boma, le 9 avril, ont fait 81 morts et 41 blessés. Les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont renoncé à intervenir en raison du nombre écrasant de combattants armés. Lors de la reprise des affrontements entre les communautés, le 8 mai, 17 personnes auraient été tuées, 10 blessées et des douzaines enlevées. La MINUSS a aidé les autorités à désamorcer les tensions par le dialogue.

29. Dans le Bahr el-Ghazal occidental, en raison des tensions liées à la destruction des cultures des Lou-Jur par les éleveurs dinka de Tonj dans les comtés de Kuajeina, Rocrodong et Alur, zones principalement contrôlées par le M/APLS dans l'opposition, des affrontements se produisent sporadiquement depuis le 27 février et auraient entraîné la mort de 57 personnes, la destruction de biens et le déplacement de centaines de civils. La MINUSS a échangé à plusieurs reprises avec les autorités et les communautés de Wau, Tonj et Djouba afin d'apaiser les tensions.

30. À Tonj, des individus qui seraient originaires de Liech-du-Nord et de Liech-du-Sud ont commis des vols de bétail à trois reprises entre le 8 et le 10 mars, en ciblant des éleveurs des comtés du Luanyjang-Sud et d'Akop. Vingt-huit personnes auraient été tuées et 29 blessées. Également à Tonj, des affrontements entre les communautés de Wanh Alel et de Manyangkok au sujet du contrôle de zones de pâturage et de culture contestées ont fait 9 morts et 22 blessés, tandis qu'à Torit, un conflit local ayant éclaté le 24 mars entre les Lotuko et les Pari a entraîné la mort de 22 personnes. Dans l'Équatoria-Occidental, entre fin mars et avril, la communauté nomade ambororo a commis trois attaques distinctes visant les villages de Yubu, Mogoroko et Naziazia : parmi les civils, on aurait recensé 21 morts et un grand nombre de personnes contraintes au déplacement. Dans le Haut-Nil, les affrontements entre clans qui ont opposé les Jikany Nuer et les Lou Nuer à Doma ont entraîné la mort de 36 civils et obligé une partie de la population jikany nuer à gagner Gel Achol.

IV. Situation humanitaire

31. La situation humanitaire demeure préoccupante. Bien que le conflit ait perdu de son intensité, les déplacements internes et externes se poursuivent. Alors que le nombre total de déplacés et de réfugiés est resté stable par rapport à la période précédente (1,9 million de personnes déplacées à l'intérieur du Soudan du Sud et 2,3 millions de personnes déplacées vers d'autres pays), des informations ont fait état de mouvements de population tant à l'intérieur des frontières qu'à travers celles-ci. En raison de l'amélioration des perspectives de paix et de certains signes prometteurs de changement tels que le renforcement de la sécurité et du dialogue entre les communautés, certains déplacés et réfugiés étudient avec prudence la possibilité de rentrer chez eux ou de se réinstaller ailleurs. Dans le même temps, toutefois, de nouvelles personnes ont été déplacées en raison de la violence et de l'insécurité.

32. En avril, selon des informations non vérifiées, on aurait recensé plus de 147 400 réfugiés sud-soudanais qui sont rentrés chez eux spontanément, principalement pour évaluer les conditions de sécurité ou planter des cultures avant la fin de la saison sèche, en mai. En mars, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a pu vérifier que quelque 4 600 réfugiés étaient rentrés spontanément. Les rapatriés ont des besoins considérables, nombre d'entre eux n'ayant pas accès à l'eau, à des services de base comme l'éducation et les soins de santé, ou à des moyens de subsistance. Parmi les réfugiés rentrés spontanément dont la situation est suivie par les acteurs humanitaires, 85 % déclarent être dans la situation de personnes déplacées dans leur propre pays et ne pas pouvoir retourner dans leur région d'origine. Malgré des évaluations continues de la situation humanitaire, il est demeuré difficile de suivre l'ensemble des retours et de mesurer le phénomène dans toute son ampleur. En mars, les hostilités et les affrontements intercommunautaires dans le Jongleï, le Haut-Nil, l'Unité et les Équatorias, ainsi que les vols de bétail dans le Bahr el-Ghazal occidental et le Ouarrap ont entraîné de nouveaux déplacements, des milliers de personnes ayant été forcées de fuir leur foyer. Dans certaines zones, comme à Yei dans l'Équatoria-Central, on a observé à la fois des retours et de nouveaux déplacements, ce qui montre les fluctuations des mouvements de population dans le contexte actuel.

33. En avril, le Fonds central pour les interventions d'urgence a débloqué 11 millions de dollars en vue de répondre aux besoins découlant des mouvements de population actuels, au bénéfice de près de 270 000 personnes dans le Jongleï, l'Unité, le Bahr el-Ghazal occidental et l'Équatoria-Occidental. L'objectif est de promouvoir les activités liées à la santé, à l'éducation, à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement dans les zones de retour, et d'aider les rapatriés en mettant à leur disposition des graines, des outils, des vivres et des produits ménagers de base. Les services de protection constituaient un volet central du plan.

34. Il est ressorti d'une analyse des prévisions relatives à la sécurité alimentaire qu'entre février et avril un nombre estimé à 6,45 millions de personnes, soit 57 % de la population, étaient exposées à une insécurité alimentaire aiguë voire à pire, et cela même si elles recevaient une aide alimentaire humanitaire. D'après les estimations, 45 000 personnes seraient dans une situation correspondant à la phase 5 – « catastrophe » – du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. Ces estimations devraient augmenter au plus fort de la période de soudure (de mai à août). Les niveaux de malnutrition restent critiques : on s'attend à ce qu'environ 860 000 enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition sévère en 2019. Les déficits pluviométriques annoncés font planer une menace supplémentaire sur l'approvisionnement en nourriture dans certaines zones du Soudan du Sud.

35. En République démocratique du Congo, pays limitrophe du Soudan du Sud, on recensait au 22 mai 1 877 cas de la maladie à virus Ebola, et au total 1 248 personnes sont mortes depuis le début de l'épidémie en août 2018. Bien que le risque que la maladie se propage au Soudan du Sud reste très élevé, aucun cas n'a été signalé dans le pays. Le Ministère de la santé sud-soudanais, l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et les autres partenaires demeurent vigilants et appuient les mesures de prévention. Au 20 mai, plus de 2 201 833 voyageurs avaient été soumis à un test de dépistage du virus Ebola aux 31 points de contrôle et au total 2 610 agents sanitaires et personnes travaillant en première ligne dans les États considérés à haut risque avaient été vaccinés.

36. Dans l'ensemble, le cessez-le-feu permanent a amélioré l'accès humanitaire, sauf dans les zones de Maridi et de Moundri dans l'Équatoria-Occidental et de Yei dans l'Équatoria-Central. Entre mars et avril, 101 incidents au total ont été signalés, notamment des embuscades et des vols de véhicules humanitaires, des interférences dans les opérations, des cas de réinstallation de personnel humanitaire en raison d'hostilités actives et d'opérations militaires, des refus d'accès à l'extérieur de Yei et de Wau, et le pillage et la taxation de fournitures.

37. En mars, au moins 42 travailleurs humanitaires ont dû quitter Abiemnom, Koch et Leer (Unité), ainsi que Nasser et Ulang (Haut-Nil), en raison de l'insécurité, et être réinstallés ailleurs. En conséquence, les distributions de nourriture à des milliers de personnes ont été perturbées et une évaluation des besoins a été interrompue de manière anticipée à Nasser. D'autres perturbations ont été constatées : la confiscation et la taxation de denrées alimentaires qui étaient acheminées depuis l'Éthiopie vers le Haut-Nil, la perturbation et le retardement du système de suivi des déplacements de l'Organisation internationale pour les migrations et la détention de 11 travailleurs humanitaires dans le cadre de litiges liés à l'impôt sur le revenu. Sur une note positive, la sécurité routière aux abords de Yei a commencé à s'améliorer en mars, bien que la criminalité soit restée préoccupante. Le nombre de postes de contrôle et de péages en place le long du couloir reliant Djouba à Bentiu aurait diminué à la suite d'une intervention au niveau national. En avril, cependant, des informations ont fait état d'une recrudescence de l'insécurité routière découlant d'activités criminelles autour de Torit et Kapoeta dans l'Équatoria-Oriental, quatre embuscades ayant été tendues à des véhicules humanitaires.

38. Fin mars, le personnel humanitaire avait fourni des services d'assistance et de protection à 2,6 millions de personnes, soit 45 % du nombre total de personnes devant recevoir une aide en 2019. Près de 2,1 millions de personnes ont reçu une aide alimentaire ; plus de 921 800 personnes ont eu accès à des sources d'eau améliorées ; plus de 180 000 personnes ont reçu des articles non alimentaires essentiels et ont été accueillies dans des hébergements d'urgence ; plus de 300 000 enfants, femmes enceintes et jeunes mamans ont bénéficié d'une aide nutritionnelle d'urgence ; près de 330 000 enfants ont eu accès, à titre temporaire, à un dispositif d'éducation en

situation d'urgence ; plus de 500 000 personnes ont été reçues en consultation médicale et près de 110 000 personnes ont bénéficié de services de lutte contre la violence fondée sur le genre, de protection de l'enfance, de sensibilisation au danger des mines et de protection générale.

39. Dans le cadre du plan de réponse humanitaire de 2019, la somme de 1,5 milliard de dollars est demandée pour venir en aide à 5,7 millions de personnes sur les 7,1 millions de personnes dans le besoin. Au 23 mai, le plan était financé à hauteur de 23 %.

V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat de la Mission

A. Protection des civils

40. La MINUSS a continué de protéger les civils au Soudan du Sud, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des sites de protection des civils. Les principales menaces pesant sur les civils étaient les violences sexuelles, les meurtres, les blessures, les enlèvements, les arrestations et détentions arbitraires, les mauvais traitements, les pillages et la destruction de biens civils. Des attaques contre des civils ont été perpétrées dans le contexte du conflit armé entre les forces de sécurité de l'État, les forces d'opposition et d'autres groupes armés, de conflits intercommunautaires, de vols de bétail et d'autres activités criminelles violentes, notamment les embuscades tendues sur les routes. L'un des principaux obstacles à l'exécution par la Mission de son mandat de protection des civils a été le refus des acteurs, tant les autorités étatiques que les acteurs de l'opposition, de lui accorder un accès, ce qui a limité la capacité d'appréciation de la situation de la Mission ainsi que ses moyens d'action face aux menaces pesant sur les civils.

41. Dans le cadre du dispositif de protection des civils, la MINUSS a appuyé les activités de renforcement de la confiance dans tout le pays, soutenant notamment 16 des 35 initiatives visant à instaurer un climat de confiance entre le Gouvernement et l'opposition au niveau infranational. Elle a également organisé 39 ateliers, forums, dialogues de proximité et campagnes au niveau infranational afin de favoriser la gestion des conflits, la cohésion sociale, la réconciliation et la coopération civilo-militaire et de promouvoir le rôle des femmes, des jeunes et des chefs traditionnels dans la consolidation de la paix. Au total, 9 124 personnes (dont 4 257 femmes) ont participé à ces activités. Dans l'État des Lacs, la MINUSS a facilité la tenue d'une conférence ayant pour objectif d'examiner les accords précédents et d'harmoniser les normes traditionnelles et réglementaires relatives à la transhumance. Elle a également facilité un dialogue entre les Dinka du Jonglei et les Murle de Boma, ce qui a permis de renforcer la confiance entre les deux communautés, lesquelles ont pris des engagements allant dans le bon sens. Grâce à l'organisation d'ateliers sur la gestion des conflits, la Mission a amélioré les relations entre les rapatriés et les communautés établies à Akobo, tandis que la mise en place d'un dialogue dans le Gbudwe a contribué à renforcer la coopération entre le M/APLS dans l'opposition pro-Machar et la population.

42. La MINUSS a continué d'accueillir des déplacés et de leur fournir une protection au sein des sites de protection des civils. Au 23 mai, 178 186 personnes déplacées au total (88 874 hommes et 89 312 femmes) résidaient dans ces sites et se répartissaient comme suit : 30 272 à Djouba (15 338 hommes et 14 934 femmes) ; 1 999 à Bor (960 hommes et 1 039 femmes) ; 100 441 à Bentiu (49 981 hommes et 50 460 femmes) ; 29 190 à Malakal (14 293 hommes et 14 897 femmes) et 16 284

dans la zone adjacente à la base de la MINUSS à Wau (8 302 hommes et 7 982 femmes).

43. La Mission a continué de préserver le caractère civil de ses sites de protection en organisant des réunions hebdomadaires avec les responsables communautaires ainsi que des opérations régulières de bouclage, de fouille et de saisie visant à mettre un terme à l'introduction d'armes de contrebande dans ces sites. Le Service de la lutte antimines a aidé la MINUSS à conduire des recherches d'armes à Malakal, Wau et Djouba. Au total, 356 infractions et atteintes à la sécurité ont été enregistrées dans les sites, dont 52 à Wau, 164 à Bentiu, 65 à Djouba, 66 à Malakal et 9 à Bor. En tout, 146 personnes soupçonnées d'être impliquées dans des atteintes graves à la sécurité étaient détenues dans les centres de détention de la MINUSS à Bentiu, Djouba et Malakal.

44. La MINUSS a continué de promouvoir l'application du principe de responsabilité au niveau national pour les crimes graves commis dans les sites de protection. Du 11 au 16 avril, les autorités nationales, avec l'appui logistique de la Mission, ont organisé une audience foraine pour juger huit affaires concernant 13 accusés. Les procès ont débouché sur cinq condamnations assorties de peines d'emprisonnement allant de cinq mois à dix ans.

45. Pour améliorer l'accès à la justice en dehors des sites de protection, la MINUSS et le Programme des Nations Unies pour le développement ont organisé, le 30 avril, une concertation avec les autorités nationales et la société civile afin de coordonner l'organisation des futures audiences foraines et de tirer des enseignements de l'expérience acquise. La MINUSS a également aidé les autorités nationales à rétablir la présence des parquets dans les 10 anciens États du Soudan du Sud, en fournissant une assistance logistique afin de déployer plus de 50 procureurs dans des zones où les capacités étaient nulles ou insuffisantes.

46. Au-delà des sites de protection, la MINUSS a continué d'axer ses activités sur l'appréciation de la situation afin de prévenir, de décourager et d'atténuer les actes de violence contre les civils dans sa zone de responsabilité. Durant la période considérée, elle a planifié et effectué au total 14 873 patrouilles (aériennes, fluviales et pédestres, de courte ou de longue durée), dont 110 pour appuyer les activités du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité. Elle a également continué d'aménager ses bases d'opérations rudimentaires de Kodok et d'Akobo afin d'y accueillir régulièrement du personnel civil et de renforcer sa capacité à exécuter sa mission de protection des civils dans ces zones.

47. Afin de favoriser la mise en place d'un environnement protecteur, la Mission a continué d'insister sur le fait que la protection des civils était la responsabilité première des autorités sud-soudanaises. En parallèle, les activités de renforcement de la confiance appuyées par la MINUSS ont également favorisé les retours, notamment ceux de personnes en provenance des sites de protection des civils. À Bor, la Mission a aidé 132 déplacés hébergés dans le site de protection à rentrer chez eux ou à se réinstaller ailleurs. De même, à Malakal, les flux de population en provenance du site de protection vers la ville ont augmenté. Le nombre de personnes hébergées dans le site de protection de Bentiu a été ramené de 113 695 la dernière semaine de février à 100 441 au moment de l'élaboration du présent rapport. Dans le Bahr el-Ghazal occidental, la MINUSS a collaboré avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations afin de faciliter le retour volontaire de 110 personnes hébergées dans des sites de protection de Wau. Ces retours ont abouti à la fermeture, le 31 mars, du site de protection des civils n° 1 à Wau.

48. La MINUSS, de concert avec ses partenaires humanitaires, a continué de coordonner l'action menée s'agissant des questions liées au logement, aux terres et à la propriété, en fournissant une assistance technique aux parties prenantes nationales et internationales. Du 8 au 10 mai, l'Assemblée législative nationale provisoire, en partenariat avec le Ministère du genre, de l'enfance et du développement social, a organisé un atelier de trois jours sur les droits fonciers des femmes. L'atelier a permis aux femmes, aux organisations de la société civile, aux chefs traditionnels et aux principaux membres du Gouvernement d'examiner les problèmes fonciers auxquels se heurtaient les femmes et de formuler des recommandations sur la politique foncière nationale afin que ces dernières soient mieux protégées.

B. Surveillance et enquêtes relatives aux violations des droits de la personne

49. La situation dans le domaine des droits de la personne est restée très préoccupante au Soudan du Sud. Durant la période considérée, la MINUSS a corroboré 81 faits qui ont eu des conséquences néfastes pour les droits de la personne et ont mis à mal le dispositif de protection et à la suite desquels 154 civils ont été tués et 125 blessés ; outre les cas de meurtres et de blessures, on a recensé des exécutions cautionnées par l'État, des enlèvements, des cas de recrutement forcé et de recrutement d'enfants, des actes de violence sexuelle liée aux conflits, des cas d'arrestation et de détention arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements, des déplacements forcés et le pillage et la destruction de biens civils. Huit de ces faits ont été imputés aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, quatre au Front de salut national, deux au M/APLS dans l'opposition pro-Machar, quatre à la Police nationale sud-soudanaise, un à l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud et dix au Service national de sécurité ; trois autres faits se sont produits lors d'opérations menées par les trois composantes des forces de sécurité gouvernementales. Les 49 autres faits ont été attribués à d'autres groupes armés, dont des milices locales.

50. Les milices locales ont continué à commettre des actes de violence et ont été responsables d'une large majorité – 94 % – des victimes civiles. La MINUSS a recueilli des éléments concernant 35 cas de violences attribués à ces groupes dans l'Équatoria-Oriental, le Jongleï, l'Unité, le Haut-Nil, le Ouarrap et le Bahr el-Ghazal occidental, qui ont fait au total 263 victimes civiles, dont 146 morts et 118 blessés. Entre mars et mai, il y a eu une recrudescence des actes de violence des membres de milices dinka visant la population luo au Bahr el-Ghazal occidental : 26 civils ont été tués, 17 blessés et beaucoup ont été déplacés.

51. La MINUSS a continué d'enquêter sur les allégations de graves violations des droits de la personne et atteintes à ces droits qui auraient été commises lors d'opérations conduites par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple en vue de déloger des groupes armés d'opposition non signataires dans les zones de Yei et de Lobonok, dans l'Équatoria-Central. Les conclusions de ces enquêtes feront l'objet d'un rapport public à paraître prochainement.

52. Les restrictions d'accès ont continué d'entraver la capacité de la Mission à surveiller la situation et à enquêter sur les allégations de violations des droits de la personne et atteintes à ces droits. Durant la période considérée, la MINUSS s'est vu opposer un refus d'accès à six reprises par des membres du Service national de sécurité dans le Bahr el-Ghazal occidental, et une fois par des membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, dans l'Équatoria-Central.

53. Le manque de liberté d'expression est resté préoccupant : des acteurs de la société civile et des médias ont notamment fait état d'actes d'intimidation et

d'ingérence de la part de représentants des pouvoirs publics dans l'Équatoria-Central, le Bahr el-Ghazal septentrional et le Ouarrap. Le 27 mars, la parution du journal *Al-Watan* a été suspendue pour une durée de 30 jours, au motif que le journal n'aurait pas respecté les règles relatives aux licences octroyées aux médias. Cette suspension a fait suite à la position adoptée par le journal, lequel a persisté à faire fi des avertissements donnés par l'Autorité des médias du Soudan du Sud, qui lui intimait de cesser de couvrir les manifestations qui avaient lieu au Soudan. En outre, le fait que les autorités gouvernementales se soient évertuées à empêcher la tenue de manifestations hostiles à leur égard qui devaient avoir lieu le 16 mai, en recourant à des menaces publiques, à des actes d'intimidation, à des arrestations arbitraires et semble-t-il à une mise sous surveillance de militants de la société civile, a suscité de vives préoccupations.

54. Le 21 mars s'est ouvert devant la Haute Cour de justice de Djouba le procès de Kerbino Wol, de Peter Biar Ajak et de cinq autres personnes. Les prévenus avaient été initialement accusés de faits constitutifs de trahison, de terrorisme, de sabotage et d'insurrection, en lien avec le face-à-face qui avait eu lieu le 7 octobre 2018 au centre de détention « Blue House » du Service national de sécurité à Djouba. Le 30 avril, la Cour a rejeté le chef d'accusation de trahison pesant sur M. Ajak mais a maintenu les autres chefs d'accusation, compte tenu des déclarations faites par le prévenu à des médias internationaux lors des événements en question. Au 22 mai, ni M. Wol ni M. Ajak n'étaient encore officiellement inculpés d'une quelconque infraction en rapport avec les faits ayant présidé à leur arrestation, en avril et juillet 2018 respectivement.

55. La MINUSS a obtenu des informations confirmant l'exécution à Djouba, le 14 mars, d'un détenu qui se trouvait dans le couloir de la mort. L'application par le Soudan du Sud de la peine capitale a continué à susciter de vives préoccupations, au vu de la capacité limitée de l'appareil judiciaire national de respecter pleinement les garanties minimales d'une procédure régulière et d'un procès équitable. L'augmentation du nombre d'exécutions réalisées en 2019 a continué d'alimenter la crainte d'une possible accélération du rythme des exécutions, étant donné qu'il y a eu au moins huit exécutions au cours du premier trimestre de 2019, contre sept recensées sur la totalité de l'année 2018. Le 8 mars, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a adressé une lettre au Président Kiir, dans laquelle elle a fait part de sa préoccupation face à l'augmentation du nombre d'exécutions et l'a exhorté à décréter un moratoire sur la peine de mort. Dans le même temps, le 22 mars, le Conseil des droits de l'homme a prorogé d'un an le mandat de la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud.

56. En avril, la MINUSS a aidé le Groupe de travail sur la justice transitionnelle, dirigé par des acteurs de la société civile sud-soudanaise, à organiser des forums sur cette question à Bor et à Yambio ; l'objectif est de sensibiliser la population et de la préparer à participer, à l'échelle locale et à l'échelle régionale, aux mécanismes de justice transitionnelle prévus dans l'Accord revitalisé. Toutefois, la révélation, en mai, du fait que le Gouvernement a conclu un contrat de plusieurs millions de dollars avec une société des États-Unis d'Amérique spécialisée dans la mobilisation des pouvoirs publics en vue d'empêcher la création du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud a fait planer de sérieux doutes sur la sincérité de la volonté politique de créer cette instance affichée par le Gouvernement.

57. Dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, la MINUSS a mené à terme trois estimations des risques relatifs à la fourniture de moyens de transport à des représentants de l'opposition et du Gouvernement afin de leur permettre de participer aux activités en faveur de la paix,

ainsi que des risques relatifs à la fourniture de matériel à la Police nationale sud-soudanaise.

Le sort des enfants en temps de conflit armé

58. Durant la période considérée, l'équipe spéciale de surveillance et d'information a corroboré 57 cas de violations graves commis sur au moins 75 enfants (48 garçons et 27 filles), y compris 17 cas de recrutement et d'utilisation concernant 39 enfants (34 garçons et 5 filles), 14 cas de meurtre ou d'atteinte à l'intégrité physique concernant 17 enfants (14 garçons et 3 filles), 18 cas de viol et d'autres formes de violence sexuelle concernant 18 filles, 1 cas d'enlèvement d'une fille et 4 cas de refus d'accès humanitaire. Par ailleurs, les faits relatifs à deux attaques contre des écoles et à d'autres attaques ayant visé des hôpitaux, qui ont touché 1 926 enfants (996 garçons et 930 filles), ont également été vérifiés. L'équipe spéciale a également corroboré 10 cas d'utilisation d'écoles à des fins militaires, qui, selon les estimations, ont concerné 3 210 enfants (1 660 garçons et 1 550 filles).

59. Sur les 57 violations vérifiées, 32 (qui ont concerné 20 garçons et 17 filles) ont été attribuées aux forces de sécurité gouvernementales, dont 29 aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, une à la composante de ces mêmes Forces alliée à Taban Deng et une à la Police nationale sud-soudanaise. Neuf violations, qui ont touché 7 enfants (6 garçons et 1 fille), ont été imputées au M/APLS dans l'opposition pro-Machar, 4 violations concernant 3 filles auraient été le fait de personnes armées non identifiées, 6 violations concernant 23 enfants (18 garçons et 5 filles) ont été attribuées au Front de salut national, 5 garçons ont été mutilés par des engins non explosés dans 4 cas vérifiés et il a en outre été vérifié que 2 attaques contre des écoles sont survenues dans le cadre de tirs croisés entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le M/APLS dans l'opposition pro-Machar (ces deux attaques remontent à 2017 mais l'équipe spéciale n'a pu corroborer les faits qu'au cours de la période à l'examen).

60. Au total 717 membres du personnel des Nations Unies (600 hommes et 117 femmes) ont bénéficié d'une formation dispensée par la MINUSS et visant à mettre la protection de l'enfance au cœur des activités. Une formation a également été dispensée à 328 membres des forces de sécurité gouvernementales (dont 31 femmes) et à 108 membres du M/APLS dans l'opposition pro-Machar (dont 11 femmes), tandis que des activités de proximité d'information et de sensibilisation concernant les questions relatives à la protection de l'enfance ont été menées auprès de 1 298 habitants (742 hommes et 556 femmes).

Violence sexuelle liée aux conflits

61. Durant la période considérée, 19 cas de violence sexuelle liée aux conflits, qui ont concerné 28 victimes (dont 10 enfants), ont été signalés, principalement dans l'Équatoria-Central et l'Unité. Les Forces sud-soudanaises de défense du peuple seraient responsables dans 10 cas, le M/APLS dans l'opposition pro-Machar et le Front de salut national, dans 2 cas chacun, des milices locales, dans 2 autres cas, et la Police nationale sud-soudanaise, dans 1 cas. Au moment de l'établissement du présent rapport, on n'avait pas encore identifié les responsables dans les deux cas restants. Par ailleurs, on estime que ces chiffres sont probablement très en deçà de la réalité.

62. À la suite de la publication, en février 2019, d'un rapport élaboré conjointement par la MINUSS et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les violences sexuelles liées aux conflits dans le nord de l'Unité, le 27 février, le Ministre des affaires étrangères a informé le Conseil des droits de l'homme qu'une commission d'enquête gouvernementale avait recueilli des éléments de preuve étayant 16 cas de viol.

63. Le 14 mars, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont présenté un plan d'action en matière de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud, conformément aux engagements pris dans le Communiqué conjoint du Gouvernement sud-soudanais et de l'Organisation des Nations Unies sur la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit de 2014, qui a été signé par le Président Kiir et par ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Le plan d'action prévoit, entre autres choses, la formation des soldats dans tout le pays, le renforcement de la coordination entre les systèmes judiciaires militaire et civil et des procédures rigoureuses de vérification des antécédents permettant d'exclure les auteurs de violence sexuelle des processus de recrutement et d'intégration dans les Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle nationale, la MINUSS a mis en place un partenariat avec les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, au titre duquel elle dispensera aux militaires une formation en matière de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, qui portera notamment sur l'engagement de la responsabilité des haut gradés en cas d'actes commis par des subordonnés.

64. Du 27 avril au 4 mai, le comité de rédaction du M/APLS dans l'opposition pro-Machar s'est réuni pour finaliser son plan d'action en matière de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits. En collaboration avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, la MINUSS a fourni un appui technique en organisant un atelier d'une journée consacré aux lois et normes internationales applicables.

C. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire

65. La MINUSS a continué d'aider les partenaires humanitaires à mener leurs activités dans les secteurs touchés par le conflit et l'instabilité. Durant la période considérée, elle a mené 628 patrouilles de longue distance et 3 303 patrouilles de courte distance dans des zones contrôlées tant par le Gouvernement que par le M/APLS dans l'opposition dans le Haut-Nil, l'Unité, le Jonglei, l'Équatoria, le Bahr el-Ghazal, les Lacs et le Ouarrap, afin de faciliter l'acheminement de l'aide et de protéger les travailleurs humanitaires.

66. La MINUSS a fourni des services de protection à 3 764 missions intégrées, ce qui a permis d'accéder à des zones à haut risque ; elle a également organisé des convois de protection à l'intention de 28 organisations non gouvernementales et 9 263 patrouilles dans les sites de protection et les zones exemptes d'armes pour escorter les populations venues y chercher du bois de chauffage et de l'eau. Elle a également fourni une protection dans le cadre de 17 opérations de travaux d'entretien prévus sur la principale voie de ravitaillement.

67. Durant la période considérée, le Service de la lutte antimines a déployé 25 équipes, lesquelles ont inspecté et dépollué des terres représentant une superficie de 741 822 mètres carrés, qui sont à nouveau utilisables, et ont par ailleurs enlevé et détruit 10 702 engins explosifs et 372 390 cartouches de munitions d'armes légères. Le Service de la lutte antimines a enquêté sur des informations faisant état de quatre accidents dus à des engins explosifs dans l'Équatoria-Central et l'Unité. Après vérification, il s'est avéré que deux garçons et deux hommes avaient été tués et qu'un garçon, deux femmes et quatre hommes avaient été mutilés dans ces accidents. Le Service a inspecté et dépollué la route menant de Korkal à Bentiu, dans l'Unité, détruit 215 engins explosifs, enlevé 8 autres de ces engins des zones exemptes d'armes à

Djouba, et continué l'inspection et la dépollution de la base d'opérations militaire à Malakal, à la suite d'explosions anarchiques survenues lors d'un feu de broussailles.

D. Appui à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et au processus de paix

68. Mon Représentant spécial pour le Soudan du Sud et ses adjoints ont continué d'exercer leurs bons offices en dialoguant avec les parties et les autres acteurs concernés afin de contribuer à inscrire dans la durée l'engagement à l'égard du processus de paix. Ils ont activement participé aux réunions de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, exhortant les parties à accélérer l'exécution des tâches essentielles devant être accomplies pendant la prétransition. La MINUSS a continué d'appuyer les organes et institutions chargés de la mise en œuvre, notamment en mettant un expert à disposition du Comité technique des frontières et de la Commission indépendante des frontières, en suivant et en examinant les travaux des organes chargés de la sécurité, à savoir le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité et le Comité mixte chargé des dispositions transitoires de sécurité, et en fournissant un appui logistique au Mécanisme de vérification et de surveillance.

69. La MINUSS a continué d'échanger régulièrement avec la communauté internationale afin de promouvoir une action cohérente et de coordonner l'appui au processus de paix. Le 12 avril, l'ONU, l'Union africaine et l'IGAD ont publié une déclaration conjointe dans laquelle elles ont exhorté les parties à réaffirmer leur attachement à l'Accord. Le 16 avril, mon Représentant spécial pour le Soudan du Sud, l'Envoyé spécial de l'IGAD et le Président par intérim de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée se sont rendus ensemble à Panyume et à Yei, dans l'Équatoria-Central. À Panyume, la délégation a visité une zone de cantonnement approuvée, où elle a pu échanger avec les forces d'opposition et la population civile. À Yei, elle a évoqué la mise en œuvre de l'Accord revitalisé avec des personnes occupant des postes à responsabilité, des représentants de la société civile, des jeunes, des groupes de femmes, des chefs religieux et des travailleurs humanitaires.

E. Les femmes et la paix et la sécurité

70. La MINUSS a continué de coopérer avec des groupes et des organisations de femmes afin de promouvoir la participation des femmes au processus de paix et au dialogue national. Elle a organisé 16 ateliers sur l'Accord revitalisé à l'intention des femmes, à l'échelle infranationale, en vue d'élaborer des stratégies de mise en œuvre efficaces et inclusives ; à la suite de ces ateliers, plusieurs réseaux de femmes ont été créés et animés, l'objectif étant d'inciter les dirigeants des États à appuyer l'application des dispositions relatives à l'égalité de sexes figurant dans l'accord de paix. À Tonj, il en est résulté concrètement une augmentation notable du nombre de femmes nommées à des postes de direction ou des postes ministériels clefs.

71. La Mission s'est également mise en rapport avec des parlementaires pour plaider en faveur d'une représentation et d'une participation accrues des femmes dans les organes chargés de la mise en œuvre de l'Accord.

VI. Effectifs de la Mission, état d'avancement des déploiements et déontologie et discipline

72. Au 24 mai, l'effectif civil de la MINUSS se composait de 2 704 personnes, dont 905 membres du personnel recruté sur le plan international (249 femmes, soit 28 %), 1 390 membres du personnel recruté sur le plan national (197 femmes, soit 14 %) et 409 Volontaires des Nations Unies (154 femmes, soit 38 %).

73. L'effectif des services de police de la Mission se composait de 1 871 personnes (sur l'effectif autorisé de 2 101 membres), dont 653 policiers hors unités constituées (210 femmes, soit 32 %), 1 147 membres d'unités de police constituées (224 femmes, soit 20 %) et 71 agents de l'administration pénitentiaire (16 femmes, soit 23 %).

74. Sur le contingent autorisé de 17 000 personnes (dont 4 000 pour la Force de protection régionale), la MINUSS comptait 14 892 personnes, dont 215 officiers de liaison (36 femmes, soit 17 %), 410 officiers d'état-major (63 femmes, soit 15 %) et 14 267 militaires (510 femmes, soit 4 %).

75. Durant la période considérée, la MINUSS a continué d'accorder la priorité aux activités relevant de la panoplie de mesures visant à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Il s'agit entre autres de détecter, d'évaluer et de gérer les risques associés à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans la zone de la Mission et d'élaborer des plans de travail clairs. La Mission a coordonné cette action destinée à compléter les efforts de l'équipe de pays dans ce domaine. Durant la période considérée, aucun cas d'exploitation ou d'atteinte sexuelle ou atteinte n'a été signalé mais 28 autres allégations ont été analysées et traitées conformément aux procédures établies.

VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et atteintes au droit international humanitaire et à la sécurité du personnel des Nations Unies

76. Durant la période à l'examen, la MINUSS a enregistré 42 faits constituant des violations de l'accord sur le statut des forces, contre 20 durant la période couverte par le rapport précédent.

77. La MINUSS a subi à 24 reprises des restrictions de circulation qui ont été imputées au Gouvernement, ce qui l'a empêchée de remplir les tâches inscrites à son mandat. Sa liberté de mouvement a notamment été entravée le long de l'axe Torit-Pajok, ainsi qu'à Lokiri, Loronyo et Pachidi, dans l'Équatoria-Oriental ; à Morsak, dans les environs de Kejiko et de Senema, à 32 kilomètres environ de Yei, dans l'Équatoria-Central ; le long de l'axe Wau-Tonj, de la rive orientale de la Rivière-Jour, et des axes Wau-Athiro Boma et Wau-Kuajena, particulièrement aux environs du village d'Ukol, dans le Bahr el-Ghazal occidental.

78. De nouvelles violations de l'obligation de faciliter l'entrée du personnel de la MINUSS et du personnel associé sur le territoire sud-soudanais, sans délai ni entraves, se sont produites. En particulier, le personnel militaire affecté à la Mission continue d'être soumis à une longue attente pour obtenir un visa d'entrée au Soudan du Sud en raison de la complexité des procédures administratives imposées par le Gouvernement, ce qui entrave considérablement la capacité de la Mission à exécuter efficacement son mandat.

79. On est toujours sans nouvelles des deux membres du personnel arrêtés en 2014. Malgré des demandes répétées, le Gouvernement n'a pas autorisé la Mission à entrer en contact avec eux et ne lui a fourni aucune information sur leur situation.

80. Dans l'Équatoria-Central, le M/APLS dans l'opposition pro-Machar a interféré à quatre reprises dans les activités de la MINUSS, interrompant des patrouilles de la Mission à deux occasions distinctes. Le 8 mars, une patrouille de la MINUSS, qui se rendait de Yei à Panyume (distante de 7 km), a été bloquée par des membres du M/APLS dans l'opposition pro-Machar et, le 22 mars, un incident similaire s'est produit avec une autre patrouille qui se déplaçait sur l'axe Yei-Morobo. Le 2 avril, le Gouverneur de Boma, qui a été nommé par le M/APLS dans l'opposition pro-Machar, a menacé d'abattre un aéronef de la Mission qui survolait des zones placées sous son contrôle. À l'issue de pourparlers, une déclaration garantissant la sécurité des vols effectués par la Mission dans toute la zone concernée a été publiée.

81. Le 24 avril, un commandant de la faction des Forces sud-soudanaises de défense du peuple alliée à Taban Deng a refusé l'accès aux casernes de Kuergini à une équipe de la MINUSS chargée des droits de la personne, qui cherchait à interroger deux soldats au sujet d'un cas de viol présumé.

82. La MINUSS a continué de renforcer la mise en œuvre des mesures de sûreté et de sécurité du personnel, des locaux et des biens des Nations Unies en mettant l'accent sur la nécessité de respecter les procédures de gestion des risques de sécurité approuvées dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

VIII. Aspects financiers

83. Dans sa résolution [72/300](#), l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 1 124 960 400 dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

84. Au 21 mai 2019, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSS s'élevait à 352,2 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions statutaires non acquittées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'établissait à 1 954,5 millions de dollars.

85. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 octobre 2018, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2018, conformément à l'échéancier trimestriel.

IX. Observations et recommandations

86. L'objectif ultime de l'Accord revitalisé, signé le 12 septembre 2018, était de permettre au Soudan du Sud de renouer durablement avec la paix et la stabilité. Malheureusement, en raison des retards dans l'exécution de tâches cruciales concernant des aspects politiques et la sécurité accumulés au cours des huit mois de la période de prétransition, les parties sud-soudanaises ont été incapables de former le Gouvernement provisoire reconstitué le 12 mai 2019, comme prévu dans l'Accord revitalisé. La décision prise à l'unanimité par les parties le 2 mai à Addis-Abeba de prolonger de six mois la période de prétransition pour mener à bien ces tâches est la bienvenue, mais ce temps supplémentaire ne devrait pas être gaspillé. En l'absence d'un investissement politique important de la part des parties et des acteurs de la région et d'une volonté de mettre les bouchées doubles s'agissant des préparatifs de la période de transition, la nouvelle échéance pourrait facilement être manquée. J'exhorte les parties à maintenir cet esprit de compromis et de collaboration et à s'efforcer de faire des progrès concrets et rapides s'agissant de réunir les conditions requises pour une bonne préparation de la transition. Il faut donner la priorité au

règlement de la question des dispositions transitoires de sécurité, et notamment à ce qui concerne la sécurité des membres du Gouvernement provisoire reconstitué issus de l'opposition.

87. Je salue les efforts constants qu'ont déployés les chefs religieux, l'Union africaine, l'IGAD et l'ONU au cours de cette période tendue pour aider les parties à préserver l'Accord revitalisé et à éviter une reprise du conflit. J'appuie pleinement l'initiative prise par les responsables des trois religions pour réconcilier les dirigeants du Soudan du Sud et prêter une assistance spirituelle à ce pays en ces temps si sombres. En outre, je me félicite de la mobilisation sans relâche de l'IGAD par l'intermédiaire de son Envoyé spécial et de son Conseil des ministres, lequel s'est réuni dans un court délai pour faire le bilan du processus de paix et approuver la prorogation proposée par les parties, ainsi que de la détermination de l'IGAD à guider avec soin le processus. La réaction immédiate de l'Envoyé spécial de l'IGAD et de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et leur décision de réunir les parties et de définir des objectifs clairs et réalistes pour les six prochains mois est un exemple de la façon dont la communauté internationale doit réagir et prendre l'initiative pour mettre les parties face à leurs responsabilités et à leurs engagements, tout en les aidant à traduire leurs décisions en actes. À cet égard, j'appelle une fois de plus à désigner rapidement la personne qui prendra la présidence de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée.

88. L'Accord revitalisé demeure le seul moyen de trouver une solution politique à la crise au Soudan du Sud. Les dividendes de la paix sont déjà perceptibles, comme l'attestent le fait que le cessez-le-feu permanent décrété dans plusieurs régions du pays est largement respecté et la poursuite au niveau infranational des rapprochements entre le Gouvernement et les forces et responsables du M/APLS dans l'opposition pro-Machar. Ces éléments, de même que les informations faisant état du retour volontaire et spontané de quelque 142 000 réfugiés, bien que ceux-ci se retrouvent pour la plupart dans des zones d'accueil de personnes déplacées à l'intérieur du pays, ainsi que celles indiquant que le nombre de personnes déplacées se déclarant disposées à quitter les sites de protection de la MINUSS pour rentrer chez elles ou gagner des zones de réinstallation, sont autant de signes prometteurs qui laissent à penser que le pays est prêt pour la paix.

89. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre cet élan. Ces avancées sont fragiles et leur pérennisation dépend de la pleine mise en œuvre de l'Accord revitalisé par les parties. J'en veux pour preuves directes la volatilité de la situation en matière de sécurité et la précarité de la situation humanitaire dans le pays, ainsi que la persistance des cas de violence sexuelle et fondée sur le genre. N'oublions pas que cette crise, qui est dans sa sixième année, a causé d'immenses souffrances à des millions de civils dans tout le pays. Un tiers de la population (4,2 millions de personnes) a été déplacé à cause du conflit, et plus de la moitié de la population (6,45 millions de personnes) est exposée à une insécurité alimentaire aiguë, voire à pire. La violence et la faim sont des réalités quotidiennes, et la vulnérabilité qu'elles engendrent ne sera vraisemblablement pas résorbée avant des années.

90. Dans ce contexte, les parties sud-soudanaises doivent tirer pleinement parti de la conjoncture propice créée par cette prolongation pour assurer la réussite de la transition en novembre. À cet égard, je me félicite de l'engagement pris par le Gouvernement de mettre à disposition la somme de 100 millions de dollars aux fins de la mise en œuvre des activités de la période de prétransition restant à achever, et j'appelle à débloquer ces fonds sans délai et en toute transparence. J'espère que ces mesures qui vont dans le bon sens permettront de rétablir la confiance de la communauté internationale et d'inciter les donateurs à continuer d'apporter leur appui afin de permettre la pleine mise en œuvre de l'Accord revitalisé. L'Organisation des

Nations Unies, pour sa part, renforcera son appui au processus de paix, notamment en fournissant une assistance technique aux mécanismes de sécurité chargés de formuler les politiques de défense et de sécurité du pays et d'assurer la réforme de son secteur de la sécurité. Nous continuerons de soutenir les travaux essentiels de la Commission indépendante des frontières en prêtant à celle-ci une assistance logistique et technique, et nous appuierons les efforts de renforcement de la confiance et de diffusion des dispositions de l'Accord revitalisé au niveau local.

91. La situation actuelle au Soudan du Sud exige que les acteurs régionaux et la communauté internationale continuent de parler d'une seule voix. Nous devons agir de façon concertée et complémentaire. Je demande instamment aux acteurs régionaux et à la communauté internationale de continuer à faire bien comprendre aux parties la nécessité de s'abstenir de toutes récriminations mutuelles et de tout discours incendiaire et de privilégier, au contraire, l'instauration d'un dialogue afin d'assurer la pleine mise en œuvre de l'Accord revitalisé. À cette fin, je suis moi aussi convaincu qu'il faut faire davantage pour renforcer la confiance entre les membres de la future présidence, et j'appuie sans réserve l'IGAD pour l'aider à concrétiser sa décision d'organiser des réunions en face à face entre le Président Kiir et Riek Machar aux fins de l'examen des progrès dans la mise en œuvre au cours des six prochains mois.

92. En conclusion, je tiens à exprimer mes sincères remerciements au personnel de la MINUSS qui, sous la direction de mon Représentant spécial pour le Soudan du Sud, David Shearer, travaille courageusement à protéger les civils en situation de vulnérabilité, à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, à veiller au respect des droits de la personne et à appuyer le processus de paix. Je remercie particulièrement les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, qui ont mis à la disposition de la Mission le personnel en tenue et les moyens matériels dont elle avait grand besoin. Je tiens également à rendre hommage au courage et au dévouement exceptionnels dont font preuve l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales partenaires pour apporter à la population une assistance humanitaire vitale, dans des conditions difficiles et souvent dangereuses. Je remercie l'IGAD pour les efforts inlassables qu'elle déploie pour piloter le processus de paix. Enfin, je souhaite exprimer mes sincères remerciements à l'Union africaine pour sa participation active à nos efforts collectifs en faveur de la paix au Soudan du Sud.

Carte

